

Observatoire du Management Alternatif
Alternative Management Observatory

Fiche de lecture

Pour un pacte écologique

Nicolas Hulot et le Comité de veille écologique
2006



Loïc Boulenger – Février 2007 – HEC Paris
Mastère Spécialisé Management du Développement Durable
2006-2007

Genèse de la fiche de lecture

Cette fiche de lecture a été réalisée dans le cadre du cours « Histoire de la critique » donné par Eve Chiapello et Ludovic François au sein de la Majeure Alternative Management, spécialité de troisième année du programme Grande Ecole d'HEC Paris.

Origin of this review

This review was presented in the “Histoire de la critique” course of Eve Chiapello and Ludovic François. This course is part of the “Alternative Management” specialization of the third-year HEC Paris business school program.

Charte Ethique de l'Observatoire du Management Alternatif

Les documents de l'Observatoire du Management Alternatif sont publiés sous licence Creative Commons <http://creativecommons.org/licenses/by/2.0/fr/> pour promouvoir l'égalité de partage des ressources intellectuelles et le libre accès aux connaissances.

L'exactitude, la fiabilité et la validité des renseignements ou opinions diffusés par l'Observatoire du Management Alternatif relèvent de la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

Pour un pacte écologique

Calmann-Lévy, Paris, 2006 (première date de parution)

Résumé : Le Pacte Ecologique, rédigé à l'occasion de la campagne présidentielle de 2007, comprend une juxtaposition de textes et de propositions destinées à instaurer une politique d'Etat favorable à la prise en compte de ce que Nicolas Hulot appelle « l'urgence écologique ». Il s'inscrit au sein d'un courant en faveur d'une « décroissance raisonnée », et se caractérise par son aspect pragmatique, l'objectif principal de ce texte étant de fournir des solutions politiques réalisables et concrètes. Ainsi, l'énonciation des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour les atteindre montre que Nicolas Hulot souhaite combler ce qu'il appelle les déficiences du marché par la restauration de mesures étatiques fortes, sans pour autant remettre entièrement en question les mécanismes même du marché, mais en recréant la puissance publique et ses dirigeants, les politiques, sommés sans cesse de faire montre de courage. Son courant de pensée se rapprocherait donc d'une forme de social-démocratie « écologique », active et militante, mais sans rupture altermondialiste.

Mots-clés : Ecologie, « décroissance raisonnée », altermondialisme, démocratie participative, agriculture biologique, action publique

For an ecological pact, Nicolas Hulot and the ecological watch committee

Calmann-Lévy, Paris, 2006 (first date of publication)

Abstract: The Ecological Pact was written during the presidential campaign in 2007 and consists in a collection of texts and proposals in order to implement a government policy that favours the “Ecological Emergency”, Nicolas Hulot’s own words. This Pact advocates a “thought over degrowth”, is pragmatic and aims at providing realistic and concrete political solutions.

Nicolas Hulot wishes to fill market failures by re-implementing a strong government policy, without challenging the mechanism of the market. He wants to give more credibility to the government and to politicians in general, who have to keep showing courage.

His way of thinking tends to be closer to a kind of “ecological” social-democracy, active and activist, but without wanting to rule out globalisation and capitalism.

Key words: Ecology, degrowth, anti globalization, participatory democracy, organic farming, public policy

Table des matières

1. Nicolas Hulot : un « activiste écologique » ?	5
1.1. Parcours et œuvre : un « écologiste médiatique »	5
1.2. Comité de veille écologique et Fondation pour la Nature et l'Homme	6
2. Le pacte écologique : vers une « politique d'Etat écologique » ?	8
2.1 Plan de l'ouvrage : une juxtaposition de propositions « pragmatiques »	8
2.2 Les propositions du pacte écologique : la nécessité d'une « décroissance raisonnée »	8
2.3 Conclusion : 5 propositions concrètes pour une société de modération	15
3. Critiques de l'ouvrage : « mollesse » politique et « patchwork idéologique »	18
3.1 Les critiques de la sphère publique : le décalage entre pratique et idéologie de l'auteur	18
3.2 Critique personnelle : des mesures contraignantes qui ne prennent pas en compte l'aspect social de l'urgence écologique	19
4. Bibliographie de l'auteur	20

1. Nicolas Hulot : un « activiste écologique » ?

1.1. Parcours et œuvre : un « écologiste médiatique »

Nicolas Hulot, né le 30 Avril 1955 à Lille, est à la fois photographe, reporter, présentateur de télévision, et plus récemment écrivain. Écologiste convaincu et sportif de l'extrême, après des « petits boulots », il commença sa carrière en 1973 sous la direction de Goksin Sipahioglu, fondateur de l'agence de presse *SIPA*, pour laquelle il travaillera comme photoreporter pendant 7 ans. Il y couvrira notamment le tremblement de terre guatémaltèque de 1976 qui fera plus de 20000 morts, suivra le navigateur Eric Tabarly en Afrique du Sud et interviewera le Premier Ministre de Rhodésie au beau milieu de la guerre d'indépendance. Dès cette époque, il défend une certaine éthique professionnelle, notamment lorsque, pourtant sur place, il refusera de photographier la fusillade dans laquelle Jacques Mesrine trouvera la mort en 1979.

En 1980, il débute alors une carrière dans l'audiovisuel. Après avoir tenu une chronique sur les ondes de France Inter, il anime « *Les visiteurs du Mercredi* », une émission pour enfants. C'est en 1987 qu'il connaîtra la notoriété en présentant le désormais célèbre « *Ushuaïa, le magazine de l'extrême* », faisant de lui un des plus célèbres défenseurs de la nature en France. En 1996, après 8 années d'*Ushuaïa*, il se lance dans l'aventure d'« *Opération Okavango* », une émission à gros budget diffusée sur TF1. Les frais s'avèrent colossaux, et l'émission est interrompue plus tôt que prévue. Après une brève disparition du petit écran, Nicolas Hulot reviendra, toujours sur TF1, avec l'émission « *Ushuaïa nature* », encore régulièrement diffusée. Parallèlement à ses activités de présentateur, Nicolas Hulot crée en 1990 la Fondation Ushuaïa, qui sera renommée Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme en 1995, suite aux batailles de propriété intellectuelle relatives au nom « Ushuaïa ».

Nicolas Hulot est ainsi devenu un personnage médiatique, à tel point que des produits dérivés inspirés de son émission voient le jour, comme la célèbre gamme de cosmétiques du Groupe l'Oréal, un magazine, la chaîne câblée Ushuaïa TV, etc... et qu'il figure régulièrement en bonne place parmi les personnalités préférées des français. Ceci explique en partie le succès que ses propositions ont rencontré au cours de la récente campagne électorale française, et le poids qui est le sien. Après avoir laissé planer des rumeurs sur son éventuelle candidature afin de mettre au cœur des questions électorales la cause de « l'urgence écologique », il se contentera finalement de rester spectateur de la bataille, non sans avoir fait signer à 5 des 12 candidats à l'élection son Pacte Ecologique (Nicolas Sarkozy (UMP), Ségolène Royal (PS), François Bayrou (UDF), Marie Georges Buffet (PCF) et Dominique Voynet (Verts)).

Ce n'est pas là le coup d'essai de Nicolas Hulot en matière de politique. S'il se qualifie lui-même « d'électron libre », ne souhaitant s'affilier à aucun parti politique, il a toutefois été le conseiller d'éminentes personnalités, de Laurent Fabius au Président Chirac, à qui il aurait même refusé le poste de Ministre de l'Ecologie lors du gouvernement dit « Raffarin II ».

1.2. Comité de veille écologique et Fondation pour la Nature et l'Homme

La Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, créée en 1990, est la seule Fondation française reconnue d'utilité publique qui traite de l'éducation à l'environnement. Membre du groupement d'ONG *Alliance pour la Planète*, sa mission est de « participer à la diffusion des connaissances sur l'état écologique de notre planète et mettre en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour convaincre le plus grand nombre de la nécessité de passer à l'acte afin de freiner l'impact des activités humaines » et ses trois principaux champs d'actions sont la biodiversité, l'eau et le changement climatique. En plus de l'opération « *Pacte Ecologique* », qui consiste à faire signer au plus grand nombre le pacte proposé par Nicolas Hulot, la Fondation a lancé plusieurs autres campagnes de sensibilisation, notamment le très médiatique « *Défi pour la Terre* », visant à changer les habitudes du grand public.

Au sein de la Fondation, le Comité de veille écologique regroupe 23 experts, spécialisés dans des domaines différents. Il se compose de Roland Albignac (Zoologue), Robert Barbault (Ecologue), Dominique Bourg (Philosophe), Jean-Paul Besset (Journaliste), Nicole d'Almeida (Professeur des universités en information et communication), Patrick Criqui (Chercheur en économie), Christian Dubois (Ingénieur projet, élu municipal), Philippe Desbrosses (Agriculteur), Pierre-Henri Gouyon (Agronome), Marc Dufumier (Agronome), Alain Grimfeld (Pédiatre), Alain Grandjean (Economiste consultant), Lylian Le Goff (Docteur en médecine), François Guérolde (Ecologue), Thierry Libaert (Maître de conférence en Sciences Politiques), Jean-Marc Jancovici (Ingénieur et expert à l'ADEME), Marie-Antoinette Mélières (Zoologue), Yvon Le Maho (Ecophysiologiste), Jean-Pierre Raffin (Ecologue), Philippe Marzolf (Eco-conseiller et spécialiste en démocratie participative), Martine Rémond-Gouilloud (Professeur des Universités en droit maritime), François Moutou (Docteur vétérinaire) et Jacques Weber (Economiste et anthropologue). Consultés sur les mesures à prendre, ils sont ainsi les co-auteurs de l'ouvrage, Nicolas Hulot ayant voulu « *opérer [la] synthèse et rendre les arbitrages inévitables pour que l'ensemble soit assez cohérent pour constituer les bases d'un « pacte écologique » entre les français et leur nouveau Président.* »

2. Le pacte écologique : vers une « politique d'Etat écologique » ?

2.1 Plan de l'ouvrage : une juxtaposition de propositions « pragmatiques »

Il est difficile de synthétiser les grandes idées de cet ouvrage dans la mesure où il est quasi-intégralement composé d'une succession de propositions « pragmatiques » destinées, ensemble, à servir de support à une possible politique d'Etat. Faire une liste exhaustive des propositions n'ayant guère de sens, il sera ici question des grandes articulations de l'ouvrage, avec les mesures phares, en essayant dans la mesure du possible d'étudier les critiques et les propositions à la lumière de l'Histoire de la critique. Le livre est en réalité une juxtaposition de plusieurs parties, logiquement articulées sans pour autant avoir un lien direct entre elles : une lettre ouverte au Président de la République, une courte explication de la méthodologie de travail, une liste des principaux problèmes regroupés sous dix objectifs à atteindre, et enfin cinq propositions concrètes et détaillées que tout signataire se doit de mettre en œuvre.

2.2 Les propositions du pacte écologique : la nécessité d'une « décroissance raisonnée »

Lettre ouverte au Président : l'appel au « courage politique » en matière d'écologie

L'ouvrage commence par une lettre ouverte au futur Président de la République. Dans cette lettre d'une quarantaine de pages qui sert d'introduction au pacte à proprement parler, Nicolas Hulot dresse un portrait très critique de la situation actuelle et avance une analyse. L'urgence de la situation est décrite sur un mode emphatique destiné à faire prendre

conscience de la « gravité » des faits. Le ton de la lettre en elle-même est très engagé et militant : le « passé politique » de l'impératif écologique est constamment critiqué, Nicolas Hulot qualifiant l'attitude des pays occidentaux « peu civilisée ». Tour à tour, il dénonce le manque de lucidité des dirigeants et la politique de l'autruche, la récurrente question de l'immobilisme politique, même une fois la prise de conscience instaurée. Il conclut ainsi au profond « manque de courage » des personnages politiques pour aborder le sujet de l'écologie. Nicolas Hulot est certes conscient que la mise en œuvre du nécessaire « langage de vérité », concernant aussi bien les enjeux et les mesures, est à la fois « brutal et perturbant », qu'il ne « flatte personne » et qu'il n'offre guère de séduction, mais c'est la raison même pour laquelle un réel courage politique est donc nécessaire. Si le désir n'est pas là, c'est selon lui le rôle du politique de le créer et de servir de guide.

Comme pour amadouer sa cible ou dévier les critiques, Hulot suggère alors que celui qui osera aborder de façon ferme et honnête ces problèmes en retirerait une aura future, comme celui qui aura osé « se lever » face à la menace. Le caractère « urgent » est très marqué dans ses propos, aussi élimine-t-il d'emblée toute idée de tergiversation ou de bataille politico-politicienne, les mesures à prendre devant l'enjeu planétaire devant faire l'objet d'un consensus et le temps du débat étant désormais révolu.

Enfin, la lettre aborde la notion de « société du Risque » d'Ulrich Beck. Dans la quarantaine de pages que compte cette lettre introductive, Nicolas Hulot fait référence deux fois au fait que le progrès constitue un risque, et conclue même son apostrophe présidentielle par « le progrès s'est transformé en risque ». Il met cependant en avant le potentiel contenu en germe par ce risque : en effet ce dernier offre paradoxalement l'opportunité de changer radicalement de direction politique. La société idéale selon Hulot apparaît alors subtilement, en une phrase : « [cela] nous offre la chance de construire une véritable mondialisation qui ne soit pas une mondialisation marchande, dont les effets pervers ne sont plus à démontrer, mais une mutualisation mondiale des ressources, des moyens et des cultures ».

Il est ainsi difficile de raccrocher le fond de sa pensée à un courant précis, même si l'on perçoit, en filigrane, une critique écologique altermondialiste ou une nouvelle forme de communisme (mutualisation des moyens) étendue à l'immatériel : ressources à venir et culture.

« Comment nous avons travaillé » : la justification du pacte par la méthode

Ce court intermède séparant la lettre au Président du corps du Pacte sert à présenter le choix des propositions, le type d'arbitrage qui a été fait, et légitime par la méthode la qualité du travail à suivre. Ainsi, il présente et cite chacun des membres du Comité de veille écologique de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et légitime leurs suggestions par la diversité de leur parcours, leur soif commune pour l'écologie et l'action, et les longues heures de travail et de débat entre ces spécialistes reconnus dans leur domaine. De ces réflexions sont nées une multitude de propositions que Nicolas Hulot a ensuite dû synthétiser, en prenant la responsabilité des « arbitrages nécessaires pour que l'ensemble soit [...] cohérent ».

On peut ainsi comparer cette méthode de travail à la *Démocratie participative* prônée par la candidate socialiste Ségolène Royal (et par d'autres avant elle), démocratie participative qu'il recommandera d'ailleurs dans la suite de son ouvrage. Conscient des multiples critiques potentielles, Hulot assume dès cette introduction le parti pris des propositions de son Pacte, et laisse aux candidats et aux électeurs le soin de juger de leur justesse.

« 10 objectifs pour changer de cap » : éviter la catastrophe écologique

Comme l'indique de façon limpide le titre de cette partie, la suite de l'ouvrage regroupe en dix parties distinctes dix objectifs à atteindre, préconisés par Hulot et ses pairs pour éviter la catastrophe écologique. On y trouve les grands domaines de l'économie (agriculture, transport, énergie...), chacun de ces objectifs étant détaillés après un rappel précis des enjeux et des risques. Ces propositions sont effectuées sur un ton militant et alarmiste, mais reposent sur un exposé de faits scientifiques chiffrés et se veulent ainsi objectives.

La liste des objectifs est précédée d'un préambule qui n'est pas sans rappeler la Lettre au Président. En substance, ce préambule insiste sur le fait que la crise actuelle relève de l'humain, et de l'humain seul. C'est d'ailleurs en cela que réside l'espoir, puisque ainsi elle n'est pas sans issue. On retrouve en filigrane, comme on le retrouvera aussi dans certains

détails des objectifs, la théorie du « moins », ou une variante modérée et légère des théoriciens de la décroissance. On pourrait qualifier cette vision de décroissance raisonnée.

Le premier objectif à atteindre, sans doute un des plus importants et difficiles à réaliser, est le changement de structure de l'économie. Un bref exposé des enjeux, du gaspillage et de la surconsommation mène rapidement aux pistes de l'écoconception, d'une économie circulaire et d'une économie de fonctionnalité. Cependant cette économie de fonctionnalité n'apparaît pas satisfaisante, Hulot reprenant l'objection classique de la critique conservatrice, à savoir le besoin de « propriété individuelle » et « le sentiment d'appropriation ». Il préconise alors un couplage de ces trois modes de production de richesse. Il souligne qu'ils sont peu familiers du secteur marchand, et insiste alors sur la nécessaire implication des pouvoirs publics, Etat comme collectivités, pour réformer le législatif (incitation et répression), la fiscalité (évocation d'une taxe carbone) et les outils de mesure de la performance.

Le second objectif est une baisse significative de la consommation énergétique. Le constat pour ce domaine est simple, et double : un tarissement à court terme des réserves mondiales de carburant fossile, et des émissions responsables du réchauffement. Il développe alors la thèse du Facteur 4, qui consiste en la diminution par 4 des émissions d'équivalent CO₂ à l'horizon 2050. Il met ainsi en avant les mérites des premières mesures d'application, tout en soulignant une fois encore le peu de courage politique pour faire appliquer des textes déjà approuvés. Le deuxième point développé concerne un retour à la « modération énergétique » qui passe par un nécessaire changement des comportements sociaux, avec une nouvelle évocation, cette fois explicite, de la démocratie participative et un recours massif aux énergies renouvelables. On perçoit ici une croyance dans les progrès scientifiques pour rendre meilleures et plus abordables ces technologies, et une nouvelle occurrence d'une incitation au courage politique, étendue aux questions des grands travaux publics (rénovation des logements, transports en commun...)

Le point suivant concerne l'agriculture, et les dérives du productivisme. Sur le plan écologique, ces dérives d'ultra-spécialisation des cultures conduisent à la pollution des nappes d'eau, à la prolifération d'algues et autres désastres écologiques, sans oublier une désorganisation des cultures traditionnelles où l'agriculteur s'appuyait sur un engrais naturel où l'éleveur possédait ses propres plantes fourragères. Les dérives sont aussi abordées sous

l'angle politico-législatif, avec une forte critique de la Politique Agricole Commune jugée injustement incitative (préférant des cultures particulières au détriment d'autres) et favorisant une « braderie à l'export », avec des prix sans corrélation avec les coûts de production. La seconde critique concerne les négociations commerciales multilatérales de l'OMC, à revoir pour résoudre un problème d'équilibre mondial qui, en plus de toucher l'environnement, nuit également à l'équilibre social et au développement des pays du Sud (comme le montre l'exemple des Etats-Unis, producteurs de coton subventionné, concurrent de l'Afrique). La solution proposée réside dans l'agriculture biologique ou certifiée, plus raisonnée, et en cycles courts (approvisionnement local).

Le quatrième point concerne l'aménagement du territoire et principalement l'expansion territoriale des agglomérations urbaines. Cette partie ne contient guère d'éléments déterminants et peut se résumer simplement : le territoire a été aménagé avec une énergie à bas coût, les lois, les plans nationaux et les administrations chargés de l'aménagement sont inutilement complexes et n'ont souvent que peu de pouvoir (pas de moyen, pas d'application), les infrastructures sont exagérément coûteuses et défigurent les zones naturelles. Il faut donc aller vers une simplification générale et la création de nouveaux outils, et s'appuyer sur les infrastructures existantes pour repenser l'expansion urbaine, notamment en bord d'agglomération, pour s'orienter vers le modèle des quartiers durables de Bedzed ou Fribourg plutôt que vers le modèle américain.

Les transports font partie des cibles prioritaires, avec pour objectif de sortir du « tout routier ». Le constat que fait Hulot est simple : le routier est hégémonique, et en croissance continue au détriment de moyen « propres », tout en étant une cause majeure d'émissions de CO2 et de pollution urbaine. Il balaie l'objection de l'amélioration technologique, arguant un surcoût fortement dissuasif pour les technologies de pointe (qui, de plus, ne répondent que partiellement au problème), et le fait que l'impact positif de l'amélioration des moteurs a été largement compensée par l'augmentation du trafic. La mesure à l'étude de l'étiquetage des voitures, comme celle en vigueur pour les appareils électroménagers, est qualifiée de « symbolique » et tournée en brèche. Là encore, c'est la politique d'Etat dans son ensemble qui est visée, avec une volonté de « déstructuration » du transport existant : les propositions, bien que paraissant impopulaires, sont sans concession. Bridage automatique de la puissance des moteurs, réduction de la vitesse maximale autorisée, fiscalité fortement orientée vers le feroutage, rétablissement une vignette comme « impôt écologique », création de parkings en

bordure de ville pour favoriser les transports en commun. Ce sont donc des mesures publiques importantes qui sont prônées, avec un fort durcissement de la législation en vigueur. Bien sûr, la cible à long terme est le changement en profondeur des comportements sociaux, en adaptant les habitudes d'urbanisme et de consommation à la « douceur » nécessaire imposée par l'enjeu écologique.

Toujours dans la lignée d'une forte intervention étatique, le chapitre suivant concerne l'étude d'une facturation réelle des ressources naturelles par des mesures fiscales. Il présente en préambule le concept d' « externalité négative » et liste l'ensemble des maux que la société entière subie par la mauvaise gestion de ces externalités : eaux contaminées, déchets, santé... Le coût de tout ceci est supporté par la collectivité quand ce sont des entreprises privées qui en sont le plus souvent à l'origine. L'impact sur la Sécurité Sociale et les finances publiques est croissant, et Hulot appelle donc à l'institution d'une « vérité des prix » prenant en compte le coût de ces externalités, qualifiées de « défaillances du marché ». Un paragraphe entier est consacré à l'attaque du marché, plus particulièrement de son aveuglement et de sa logique court-termiste, suivi du constat que l'Etat n'est plus accepté comme un acteur économique crédible et qu'il devient de plus en plus un « pompier » au lieu d'un visionnaire. Les mesures suggérées sont l'instauration de normes obligatoires (HQE, ...), de taxes directes avec le renforcement du principe pollueur payeur (péages urbains...), et de « droits d'accès » à l'environnement contrôlés par des mécanismes de marché pour refléter leur coût réel. On perçoit également au sein de cette proposition un aspect social, souvent relégué au second plan, avec l'instauration de politiques d'emploi et d'aide transgénérationnelles, comme l'aide à la reconversion ou la réduction de la fiscalité du travail au profil d'une fiscalité environnementale. L'énoncé long et exhaustif d'une multitude de mesures fiscales fait de ce point un des plus importants de l'ouvrage.

L'objectif suivant est la biodiversité. L'Etat est une nouvelle fois au centre des mesures, avec la proposition de création d'une Agence nationale du patrimoine naturel, d'une application étendue de la directive européenne Natura 2000, de l'augmentation de façon significative des budgets de préservation et de restauration des zones naturelles, et le besoin de s'occuper en priorité des DOM-TOM, gravement menacés. Une mise en place d'indicateurs « objectifs » de mesure de la biodiversité est également évoquée.

La partie suivante apparaît plus « intéressante » à étudier, car plus polémique. Elle touche à la santé, et au constat que l'allongement de la durée de vie ne va pas de pair avec une amélioration de la qualité de vie, surtout lors des dernières années. Les cibles de M. Hulot sont ici multiples. Si certaines font l'objet d'un consensus, comme la qualité de l'air ou les substances chimiques (avec l'avènement de la directive REACH), d'autres sont régulièrement discutées pour ne pas dire disputées : le tabac, l'alcool, mais surtout la question de la santé alimentaire qui occupe la majeure partie de l'argumentation et notamment la question des pesticides et des OGM. La question des pesticides rejoint la partie liée à l'agriculture, avec la mise en avant de filières bio, en y ajoutant l'aspect réglementaire des substances en soutenant l'extension de REACH, et l'obligation de formation adaptée pour les disséminateurs. Il s'agit également de chasser systématiquement les excès de biocides, en prenant l'exemple de villes comme Rennes, Grenoble ou Mulhouse. La question des OGM est abordée avec une certaine virulence à l'égard des multinationales biotechnologiques, accusées de ne s'intéresser qu'à leur retour sur investissement au détriment de questions fondamentales d'environnement, de santé publique ou de propriété intellectuelle. Hulot juge, une fois encore, les pouvoirs publics français trop laxistes dans leurs exigences, et on devine une critique non explicite de la trop forte sensibilité des acteurs de la filière au fort lobby des semenciers. Sans remettre en cause l'idée même d'une amélioration génétique possible, Hulot met en avant deux principes fondamentaux : traçabilité et principe de précaution, qu'il développe à travers de multiples exemples (étiquetage, non dissémination, etc...). Le discours s'apparente fortement, dans ce cas précis, à celui des ONG environnementales militantes, engagé et sans compromis sur les mesures de protection à mettre en œuvre.

L'avant dernier objectif est de mettre en avant l'écologie scientifique et de favoriser la recherche et l'innovation. Sans prétendre « sauver la planète » par l'avancée des sciences comme le suggère par exemple M. Allègre, Nicolas Hulot insiste toutefois fortement sur un indispensable et nécessaire mouvement de recherche fondamentale et appliquée pour surmonter cette crise écologique. Il souligne le rôle déterminant de la recherche scientifique, notamment française, lors de la résolution de problème comme le « trou de la couche d'ozone » ou dans les travaux du GIEC. On voit donc ici, comme nous l'avons déjà relevé précédemment, que Nicolas Hulot est loin d'être un « technophobe ». Il déplore le statut de « scientifiques de seconde zone » souvent donné à ceux qui étudient l'environnement, dénomination qui résulte notamment selon lui d'un problème de vocabulaire, les deux types « d'écologistes » étant lexicalement confondus. Les mesures qu'il propose sont extrêmement

proches de celles du collectif apolitique Sauvons la Recherche, à savoir une critique forte du système actuel de recherche français, dominé par une agence nationale de la recherche politisée, attribuant de façon inadaptée les allocations de thèse, un ministère de la recherche en perte de vitesse et de moyens couplé à une marginalisation des sciences et plus particulièrement de l'environnement dans les programmes éducatifs.

Enfin, le dernier objectif du Pacte est de faire entendre la voix de la France au plan international, et d'être une force motrice dans les différentes institutions mondiales (Union Européenne, OMC, Nations Unies, ...). Ainsi la priorité est de réorienter l'axe diplomatique du Ministère des Affaires Etrangères, avec la création d'une direction des affaires globales, et de mobiliser nos partenaires européens sur la question du Développement Durable dans un monde où la voix de l'Europe remplace celle de la seule France. Une fois cette dynamique lancée, les questions à soumettre à la communauté internationale, selon Hulot, sont la création d'une organisation mondiale de l'environnement (proposition controversée chère au Président Chirac) et de placer les questions écologiques dans les débats des organisations comme l'OMC, le FMI ou la Banque Mondiale, en finançant par exemple de façon privilégiée des pratiques de « durabilité ». On peut résumer alors le contenu des propositions restantes en trois axes : une reconnaissance mondiale des problématiques de biodiversité, une forte attaque contre l'Organisation Mondiale du Commerce avec un souhait revendiqué de limiter les règles « débridées » du libre-échange et en finir avec les subventions agricoles (réaffirmation d'un principe du chapitre sur l'agriculture, proposition de taxation douanière sur les marchandises agricoles concertées) et un renforcement et une extension du Protocole de Kyoto.

2.3 Conclusion : 5 propositions concrètes pour une société de modération

Pour clore cet ouvrage, Hulot et le comité de veille écologique ont tenté, selon leurs propres termes, de « tracer un chemin » allant d'une société insouciamment productiviste vers une société de modération. Pour tracer ce chemin, ils exposent les « premiers pas » à envisager immédiatement. Ces propositions concrètes ne nécessitent aucun bouleversement

financier ou social, sont immédiatement opérationnelles et doivent être considérées avec toute l'exigence nécessaire pour répondre au défi planétaire.

La première proposition consiste en la création d'un poste de vice premier ministre chargé du développement durable, en haut de la pyramide hiérarchique et doté de réelles prérogatives et des moyens qui vont de pair. Il est amusant de noter que les auteurs écartent d'emblée la création d'un super-ministère regroupant écologie, énergie, transport et aménagement du territoire, diluant ainsi l'efficacité et l'énergie du ministre, le détournant de l'impératif écologique vers une multitude d'urgences sectorielles. Ce poste s'accompagnerait de la création d'indicateurs adéquats pour mesurer la performance de la politique entreprise.

Seconde proposition, maintes fois évoquée dans les objectifs comme piste de solution : l'instauration d'une taxe carbone, complémentaire du protocole de Kyoto. Hulot la veut progressive et modulable en fonction des secteurs, croissant à mesure que les entreprises et les consommateurs s'adaptent, pour forcer par la fiscalité la France à respecter ses engagements concernant le fameux « facteur 4 ». Il propose également des pistes d'affectation des ressources budgétaires ainsi récoltées, avec notamment des mesures d'accompagnement adaptées.

Le cheval de bataille de l'agriculture biologique revient ici en troisième proposition. Il élargit le concept à « l'agriculture de qualité », regroupant bio, certifié, labellisée, etc. Les deux mesures phares de cette proposition sont tout d'abord une réattribution totale des importantes subventions agricoles vers la qualité au lieu de la quantité, en favorisant au maximum les filières courtes, de proximité, pour davantage de qualité, de suivi, et bien sûr moins d'émissions de gaz à effet de serre. Ensuite, l'anticipation de la négociation de la PAC, et sa remise en question dans le même sens : la qualité. Hulot propose, conjointement aux subventions, de réfléchir aux politiques de jachère et de favoriser les biocarburants de 2^{ème} génération.

La démocratie participative est clairement prônée dans l'ouvrage, et figure en quatrième mesure. Le recours à des procédures systématiques de « consultation citoyenne » pour les questions de développement durable est présenté comme un moyen de mettre nos démocraties face à leur responsabilités directes et un efficace moyen de sensibilisation du public. La démocratie participative réussirait ainsi à combler les manques « mécaniques »

créés par la démocratie représentative, si elle est mise en place selon des modalités bien précises (débats structurés, présence d'experts...). L'expérimentation de cette nouvelle méthode citoyenne recèlerait ainsi de « bonnes surprises ».

Le dernier point concerne la sensibilisation du grand public à l'urgence écologique. Hulot souhaite que le futur Président lance une politique ambitieuse d'éducation, qui passerait nécessairement par la sensibilisation et l'implication des professeurs et des étudiants, mais aussi plus généralement par tout un chacun. Pour atteindre ce but, il met en avant de nombreuses propositions Parmi elles, on retiendra la volonté de maîtriser la publicité et plus généralement les médias, ou plus anecdotiquement de créer une Grande Ecole formant des ingénieurs de corps d'Etat et un Institut des Hautes Etudes de l'Ecologie et du Développement Durable. On peut douter de la transposition de telles mesures dans d'autres pays européens, tant ce type d'établissements est caractéristique de notre système éducatif.

3. Critiques de l'ouvrage : « mollesse » politique et « patchwork idéologique »

3.1 Les critiques de la sphère publique : le décalage entre pratique et idéologie de l'auteur

Les critiques n'ont pas manqué à propos de cet ouvrage. Taxé d'être à la solde des multinationales pour avoir reçu des fonds de grands groupes, Nicolas Hulot a été décrié comme ayant un comportement « citoyen » irresponsable et peu en relation avec les efforts qu'il prône. Si ces arguments semblent manquer de profondeur idéologique, d'autres objections sont plus intéressantes. Tout d'abord, l'inévitable « mollesse » du texte pour les plus fervents militants : José Bové a dénoncé l'impossibilité selon lui de défendre la planète sans remettre totalement en cause les fondements du système économique. Cependant, pour que ce Pacte ait une chance d'être appliqué et suivi de prises de mesure concrètes par le candidat élu, il doit, semble-t-il être *a minima* consensuel et « allégé ». Nous nous trouvons ainsi au cœur du débat entre approches réformistes et révolutionnaires de l'action politique et économique.

Une autre critique intéressante est qu'une telle médiatisation et la rédaction même d'un Pacte si concret et détaillé nuit en réalité à la cause qu'il veut servir. Plutôt que d'inscrire l'écologie « politique » au centre de la campagne, les candidats signant ce Pacte Ecologique considèreraient la question écologique comme « réglée » et concentreraient ainsi leurs efforts sur d'autres domaines.

3.2 Critique personnelle : des mesures contraignantes qui ne prennent pas en compte l'aspect social de l'urgence écologique

D'autre part, la grande variété des sujets abordés ne reflète pas l'omniprésence, quasi systématique, d'une volonté de renforcement du rôle de l'Etat. Certes, on objectera que ce texte est précisément destiné au futur dirigeant de l'Etat, et que par conséquent il est on ne peut plus logique de mettre l'Etat au centre des solutions proposées, mais de part leur nature même, les mesures proposées sont extrêmement peu « libérales » et incitatives. Elles sont en majorité contraignantes, et les mesures incitatives sont principalement fiscales. Globalement, l'impression qui ressort de ce livre est une volonté forte d'action immédiate, offrant peu de concession. Ceci est certes justifié par l'urgence et l'ampleur de l'enjeu, mais, alors que la démocratie participative est fortement mise en avant au sein du Pacte, l'aspect « démocratique » des mesures à prendre semble plus controversé. Ainsi les propositions semblent très directives, parfois à la limite du liberticide, et si Président et Gouvernement sont bien présents, ainsi que la majeure partie des corps d'Etat et autres institutions publiques concernées, nulle mention n'est faite du Parlement. D'un point de vue idéologique, il est difficile de situer les propositions de M. Hulot, qui emprunte aussi bien aux Socialistes qu'aux Libéraux des propositions de campagne, tout en y incluant une partie des thèses des mouvements de l'écologie politique et des associations militante. D'autre part le contenu très « scientifique » du texte et des propositions n'est guère favorable à une interprétation « philosophique » poussée.

Pour finir, on peut peut-être regretter l'absence relativement marquée des thèmes sociaux, pourtant indissociables de l'environnement et de l'économie dans le Développement Durable, et espérer que l'élan lancé par « le plus médiatique des écologistes français » soit suivi par de réels engagements des candidats qui ont signé ce texte.

4. Bibliographie de l'auteur

Le Pacte Ecologique n'est pas le premier livre de Nicolas Hulot. Il est en effet l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages, comme le montre la bibliographie qui suit :

- 1976 – *Tabarly : 45 ans de défi*, Paris, Pac
- 1978 – *Ces enfants qui souffrent*, Paris, Pac
- 1989 – *Chasseurs de Pôles*, Paris, Albin Michel
- 1990 – *Les chemins de traverses*, Paris, Pocket
- 1992 – *Etats d'âme*, Paris, LGF
- 1996 – *Questions de nature*, Paris, Pocket
- 1998 – *A mes risques et plaisirs*, Paris, Plon
- 1999 – *Pour que la Terre reste humaine*, Paris, Seuil
- 2000 – *Ushuaïa nature : paradis du bout du monde*, Paris, Michel Lafon
- 2002 – *Planète nature*, Paris, Michel, Laffon
- 2003 – *Ushuaïa nature. Vol. 2, Voyages au cœur de l'extrême*, Paris, Michel Lafon
- 2004 – *Le syndrome du Titanic*, Paris, Calmann-Lévy
- 2004 – *Ecoguide de A à Z : pour les juniors*, Paris, Le cherche midi
- 2004 – *Ushuaïa : le grand album*, Paris, Michel Lafon
- 2005 – *La Terre en partage : éloge de la biodiversité*, Paris, La Martinière
- 2005 – *Graines de possibles, regards croisés sur l'écologie* (avec Pierre Rabbhi), Paris, Calmann-Lévy